

Des systèmes de plantations comme modèle agricole et lutte contre les inondations



DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Fin d'année 2012

BUDGET

10 000 € (partie subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne), 1 200 € (autofinancement) dédiés chaque année à l'entretien de la parcelle (remplacement des plants, main d'œuvre, fauchage mécanique, etc.)

PARTENAIRES

Agence de l'Eau Adour-Garonne, Arbres et Paysages 32, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents

DOMAINE D'ACTION

Génie écologique

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Agriculture, sylviculture, élevage

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Territoire de la CCNEB, Vic-Bilh, Commune de Samsons-Lion (64)

PILOTE

Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB)

1, rue Saint-Exupéry - BP 26

64160 MORLAAS

05 59 33 46 10

contact@cc-nordestbearn.fr

Morgane UBALDO

Technicienne Environnement

05 59 68 57 06

m.ubaldo@cc-nordestbearn.fr

Dès 2012, la Communauté de communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh, désormais intitulée Communauté de communes du Nord-Est Béarn suite à la fusion de plusieurs intercommunalités en janvier 2017, a engagé un projet d'agroforesterie et de réalisation d'une haie brise-crue pour pallier à des problématiques d'inondations. En effet, ce secteur géographique, fortement rural et agricole, est soumis à d'importantes crues engendrant des dégâts matériels et naturels conséquents.

La collectivité s'est donc lancée dans la « création » d'une parcelle pilote sur son territoire pour allier agriculture, biodiversité et préservation des milieux aquatiques (notamment face aux inondations et aux pollutions des sols). Proposant entre autre une couveuse et un bâtiment de conserverie à proximité, cette parcelle se trouve sur une zone inondable avec un aléa fort à moyen.

La haie brise-crue en bord de parcelle et la plantation de rangées d'arbres sur la totalité de sa surface jouent un rôle très important pour le maintien des sols et des terres arables qui se déversent dans le Lèes, cours d'eau longeant la parcelle. En partenariat avec l'association Arbres et Paysages 32, les espèces plantées ont été choisies pour leur localité (espèces autochtones), leur adaptation au milieu (bord de cours d'eau, intégration au paysage, etc.), leur robustesse et leur croissance (plutôt buissonnante pour la haie brise-crue pour jouer le rôle de peigne en cas de crue). Ainsi, se trouvent par exemple le Fusain d'Europe, le Cornouiller sanguin, la Viorne lantane, le Noisetier coudrier, le Poirier franc, le Sureau noir, etc.

Outre leur rôle d'animation paysagère et anti-érosif, ces plantations proposent aussi des fonctions hydrologique (frein à l'écoulement des crues) et biologique (zone de refuge, de nourriture, de reproduction pour la faune, de développement de pollinisateurs et d'auxiliaires des cultures pour lutter contre les ravageurs, etc.).

Unique sur le département des Pyrénées-Atlantiques, cette parcelle est le support de formations organisées par la chambre d'agriculture départementale et sert de modèle pour différents acteurs agricoles.



RÉSULTATS OBTENUS

■ **Depuis la création** de cette parcelle « pilote », les résultats obtenus sont très positifs. En effet, les plants d'arbres ainsi que la haie brise-cruie se sont bien développées depuis leur plantation. Pour ceux qui n'avaient pas résisté aux pressions naturelles (intempéries, gel, grêle, broutage par les cervidés, etc.), l'entretien annuel a permis de les remplacer créant ainsi une parcelle homogène et efficace pour remplir les objectifs attendus.

■ **Durant l'été 2017**, cette parcelle a également fait l'objet d'une étude approfondie par l'INRA de Montpellier pour évaluer les impacts sur la biodiversité (multiplication, diversification, etc.). Les résultats devraient être publiés prochainement.

■ **Enfin, le nombre** de participants aux formations d'agroforesterie organisées par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques est croissant. Pour rappel, cette parcelle est la seule dans le Département, et sert donc de modèle pour la mise en place de ce type d'agriculture.

■ **De nombreux dégâts** ont été déplorés dans le secteur de cette parcelle suite à d'importantes inondations survenues en juin 2018. Grâce à de nombreux témoignages et photos, la haie brise-cruie située le long du Lèes a fortement ralenti les eaux en direction de la route départementale. La parcelle agroforestière ainsi que la culture en place inter-rangs a aussi permis de maintenir les terres et les sols en place limitant considérablement les dégâts à cet endroit.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La difficulté principale, qui n'en est plus une comme expliqué ci-dessus, a été de susciter un intérêt massif pour ces pratiques. En effet, très peu développées, ces haies brise-cruie ou parcelles agroforestières ont parfois été critiquées à leur mise en place. Aujourd'hui, elles sont le support de nombreuses formations professionnelles agricoles et un modèle de gestion.

SOLUTIONS APPORTÉES

■ **Une communication massive** : de nombreuses présentations au grand public, aux professionnels du monde agricole et aux politiques, ont été nécessaires.

■ **La détermination et le soutien** des élus à

l'origine de cette démarche ont été essentiels et déterminants dans la réussite de ce projet.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Il a été évoqué la possibilité de transférer ou de s'associer avec le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et Affluents (SMGAA) pour gérer, entretenir et valoriser cette parcelle agroforestière ainsi que la haie brise-cruie le long du Lèes.

En effet, la CCNEB transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) à ce syndicat. Au-delà des compétences obligatoires, le SMGAA prendra la compétence facultative relative à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

TÉMOIGNAGE

Le projet développé doit être viable et durable dans le temps. La volonté politique doit être aussi très présente afin d'être soutenu et suivi dans chaque démarche et décision. L'implication d'un élu moteur est indispensable pour l'aboutissement et la réussite d'un tel projet.

Échanger régulièrement avec les partenaires financiers et entretenir les relations en place afin de pouvoir solliciter de nouvelles subventions pour développer le projet.

Créatif, inspiré et motivé sont les maîtres mots de la personne en charge d'un projet similaire. La recherche de contacts, relations, partenariats doit être perpétuelle pour faire vivre ce projet et motiver la mise en place de telles pratiques. Des journées de présentation et de sensibilisation peuvent être organisées à plusieurs échelles.

La communication est essentielle pour se faire connaître et susciter l'intérêt : présence des médias durant les manifestations, création de supports interactifs, valorisation dans des recueils d'initiatives régionales, etc.